

Modèle - A fournir en 2 exemplaires sur papier à en-tête de l'entreprise et à adresser à :
M. le Préfet du Val-de-Marne - Direction des Affaires Générales et de l'Environnement - 3ème bureau - Installations classées
21/29, av. du Général de Gaulle 94038 CRETEIL CEDEX

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(ICPE)

DÉCLARATION DE SUCCESSION

Article R512-68 du Code de l'Environnement :

« Sauf dans le cas prévu à l'article R516-1, lorsqu'une installation classée change d'exploitant, le nouvel exploitant en fait la déclaration au préfet dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation. Cette déclaration mentionne, s'il s'agit d'une personne physique, les nom, prénoms et domicile du nouvel exploitant et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la déclaration. Il est délivré un récépissé sans frais de cette déclaration. »

Dossier n° 94.

Je soussigné :

NOM, Prénoms :

agissant au nom de (raison sociale de la Société éventuellement) :

ADRESSE de l'exploitant ou du siège social :

Qualité (gérant, propriétaire, directeur ...)

certifie avoir succédé à la société **dans l'exploitation à** , des installations classées pour la protection de l'environnement répertoriées sous l rubrique :

Je m'engage à me conformer strictement aux prescriptions auxquelles l'exploitation dudit établissement a été subordonnée.

Fait à _____ le _____

Signature